

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
12/06/2026

Date d'affichage
24/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17

L'an deux mil vingt six

Le 17 juin à 20 Heures 00 Minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, CLOLUS Alain, CROCQ Régis, JEULAND Rachel, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : *GUIGNON Fabienne, GUIBLIN Aline, LEMONNIER Claude,*

ABSENTS : *Néant*

POUVOIR : *GUIGNON Fabienne, donne pouvoir à Rémy Goron,*

Mme Morgane ANGER est désignée secrétaire de séance.

N° 04-07-2026 -Attribution d'une subvention à Fougères Habitat - opération immobilière

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a délibéré en novembre dernier sur deux projets de cession de parcelles municipales afin de permettre la création par Fougères Habitat de 23 logements sociaux.

Prévue en deux opérations distinctes sur l'ancien terrain de football ces cessions seront effectuées au prix de 50 000€ chacune à la société PRIMAXES, aménageur/constructeur de l'opération.

A ce stade les discussions portant sur le permis d'aménager sont entamées et devraient aboutir à un début de travaux dans le courant de l'année 2027.

Fougères Habitat, bailleur social, finance cette opération par divers moyens dont le subventionnement de l'opération pour des partenaires.

Dans ce cadre de recherche de financement Fougères Habitat sollicite une subvention auprès de la commune de Bazouges-la-Pérouse.

Considérant que la recette attendue des ventes des parcelles concernées par l'opération est de 100 000€ monsieur le Maire propose qu'une subvention de 4 347.83€/logement soit attribuée à Fougères Habitat afin que l'opération soit neutre pour la collectivité.

Il précise également qu'à l'issue des travaux, les espaces communs de l'opération, voirie notamment, seront restitués à la collectivité pour un euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que l'opération n'ayant lieu qu'en 2027, cela sera prévu au prochain budget.

Suite à cet exposé le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Sollicite FOUGERES HABITAT pour la construction pour ce programme de 23 logements locatifs sociaux en deux tranches :

- Tranche 1 : 12 logements (8 T4 et 4 T3)
- Tranche 2 : 11 logements (7 T4 et 4 T3)

S'engage à accorder sa garantie aux emprunts que FOUGERES HABITAT souscrira pour assurer le financement de l'opération.

S'engage à permettre l'équilibre financier de l'opération par le versement d'une subvention de 4 347.82€/logement

Précise que la subvention pourra être versée en deux fois, suivant l'avancée des deux tranches, une fois la vente des terrains effectués

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Morgane ANGER



Le Maire
Pascal HERVÉ

